



## TEXTE POUR LE SITE DE LA MAIRIE

### LE PEDT, QU'EST-CE QUE C'EST ? :

Le PEDT, **Projet Educatif de Territoire** a commencé à la Désirade à la rentrée 2014-2015, il consiste à offrir aux jeunes scolarisés du primaire des activités qui participent à leur épanouissement pour favoriser ainsi leur réussite scolaire.

Ce projet a vu le jour dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires initiée par le Gouvernement en 2013.

Cette réforme est l'aboutissement d'une étude menée par des spécialistes de l'enfance qui ont estimé que l'organisation de la semaine scolaire au primaire telle qu'elle se présentait ne respectait pas les rythmes chrono biologiques des enfants. Il fallait donc trouver un emploi du temps favorable à leur bien-être, à leur réussite.

Cela s'est traduit à la Désirade par une semaine composée de 8 demi-journées de cours et d'un après-midi (le jeudi) de PEDT qui fait partie intégrante de l'organisation hebdomadaire.

Le PEDT de la Désirade est né de la volonté de la Municipalité accompagnée en cela par les principaux acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs et association de prévention).

Les élus, avec leurs collaborateurs, conscients des enjeux de cette réforme : la réussite éducative des jeunes désiradiens ont pris ce dossier à bras le corps.

Le PEDT a été élaboré en termes d'objectifs à atteindre pour l'épanouissement de chaque enfant au sein de son territoire au travers de la culture et du sport entre autre.

Il convient que le petit désiradien sans rester enfermé sur son île prenne connaissance de ses richesses (patrimoniales, humaines, historiques) et les apprécie à leur juste valeur sans rejeter toutefois l'extérieur.

La citoyenneté est également un axe fort de réflexion de ce projet ainsi que l'équité à savoir un égal accès aux activités proposées, aux savoirs.

### LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :

La Municipalité a choisi durant l'année scolaire 2014-2015, le jeudi après-midi de 13h à 16h pour mettre en œuvre le plan d'action du PEDT

Un large panel d'activités était offert aux enfants de la maternelle au CM2 : couture, poterie, équitation, activités aquatiques, jeux de plein air, dessin, éveil musical, musique traditionnelle. Les associations de l'île ont répondu à l'appel de la Municipalité en s'impliquant dans l'animation des ateliers.

### CHANGEMENT DE CAP : la dérogation rectorale pour l'année scolaire 2015-2016

Afin de répondre aux besoins du territoire qui souffre de double insularité, le recteur a décidé après concertation de permettre un retour à la semaine scolaire de 4 jours d'école et du mercredi de libre.

C'est donc le créneau du mercredi de 9h à 12h ainsi que de la pause méridienne (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h30 à 13h30) qui a été choisi pour mettre en œuvre les activités du PEDT citées plus haut.